



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-075-2021-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

**Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle  
Efficience Département politique du médicament et des produits de santé**

IDF-2021-11-24-00002 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/112 portant  
autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son  
titulaire (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-24-00002

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/112 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/112**

#### **portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-16, R.4235-51, R.5125-39 et R.5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N°DOS/EFF/OFF/2020-109 du 26 octobre 2020, publié le 27 octobre 2020, portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire à GENNEVILLIERS (92230) ;
- VU** l'arrêté N°DOS/EFF/OFF/34/2021 du 17 mars 2021, publié le 17 mars 2021, portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire à GENNEVILLIERS (92230) ;
- VU** la demande déposée le 8 juillet 2021 complétée le 22 novembre 2021 par Madame Pascale DUMONT, pharmacien, en vue d'être autorisée à gérer l'officine sise 12 avenue Lénine à GENNEVILLIERS (92230) suite au décès de son titulaire ;
- VU** le contrat de gérance en date du 4 mai 2021 conclu entre Madame Chaâla BEN OTHMAN, Messieurs Stacie Karim BENARD, Ridha Ernest Nidhal ABIDI et Ilyes Adam Riadh ABIDI, héritiers, et Madame Pascale DUMONT, pharmacien ;
- VU** l'avenant de renouvellement du contrat de gérance en date du 16 mai 2021 conclu entre Madame Chaâla BEN OTHMAN, Messieurs Stacie Karim BENARD, Ridha Ernest Nidhal ABIDI et Ilyes Adam Riadh ABIDI, héritiers, et Madame Pascale DUMONT, pharmacien ;
- CONSIDERANT** que Madame Pascale DUMONT justifie être inscrite au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** que Madame Pascale DUMONT n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;

**CONSIDERANT** que le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire ne peut excéder deux ans (13 septembre 2022) et que le contrat et l'avenant par lesquels les héritiers de Monsieur Belgacem ABIDI confient la gérance de l'officine à Madame Pascale DUMONT est conclu pour une durée de 2 mois et demi et prendra fin le 11 juillet 2021.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Pascale DUMONT, pharmacien, est autorisée à gérer l'officine de pharmacie sise 12 avenue Lénine à GENNEVILLIERS (92230), suite au décès de son titulaire.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La présente autorisation cessera d'être valable le 11 juillet 2021.

Ce délai peut être prorogé, pour une période ne pouvant excéder un an, par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en cas de situation exceptionnelle. Au-delà, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France constatera la caducité de la licence par arrêté.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021.

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

**signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT